

Des parlementaires français appellent Bahreïn à ne pas exécuter deux victimes de torture

Paris, le 23 juillet 2020

Le 13 juillet 2020, la Cour de cassation de Bahreïn a rétabli la condamnation à mort de deux hommes, Mohamed Ramadhan et Husain Moosa. Ces derniers ont été arrêtés en 2014 en raison de leur participation à des manifestations pacifiques en faveur de la démocratie qui se déroulaient depuis 2011. Ils risquent une exécution imminente, sous réserve d'un préavis de moins de 24 heures donné à leurs familles.

MM. Ramadhan et Moosa ont été <u>torturés</u> pour avouer des crimes qu'ils n'avaient pas commis. M. Moosa a été battu à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'il signe des aveux affirmant avoir participé à un attentat à la bombe ayant entraîné la mort d'un policier. M. <u>Ramadhan</u> a été interpellé sur son lieu de travail, l'aéroport international de Bahreïn, et conduit à la Direction des enquêtes criminelles, où il a été ligoté et battu. Il a été détenu et torturé pendant quatre jours, période au cours de laquelle il déclare que ses agents interrogateurs ont admis savoir qu'il était innocent de tout crime, mais l'ont qualifié de traître. Sur la base de ces aveux, lui et M. Ramadhan ont été jugés, reconnus coupables et condamnés à mort. M. Ramadhan décrit le résultat de son procès partagé avec Moosa comme une « conclusion inéluctable » et déclare qu'ils n'ont pas été autorisés à consulter un avocat avant leur condamnation à mort.

Les membres du Parlement européen <u>décrivent</u> le procès de MM. Ramadhan et Moosa comme une violation du protocole d'Istanbul et d'autres normes de procès équitable. En mars, ils <u>ont écrit</u> au roi de Bahreïn pour lui faire part de leur grave préoccupation face aux manquements au procès équitable et aux tortures subies par MM. Ramadhan et Moosa.

En janvier de cette année, la sénatrice italienne Valeria Fedeli <u>a appelé</u> le gouvernement de Bahreïn à suspendre les condamnations à mort des deux hommes, reconnaissant la responsabilité de l'Italie de faire respecter à la fois le droit et les lois internationales contre la peine capitale. Ce 8 juillet, l'ancienne Lord Speaker, la baronne D'Souza, <u>s'est adressée</u> à la Chambre des lords du Royaume-Uni dénonçant le procès inéquitable dont sont victimes MM. Ramadhan et Moosa tout en appelant à une suspension de la décision d'exécuter les deux hommes. Enfin, le 11 juillet, deux jours seulement avant que MM. Ramadhan et Moosa ne soient de nouveau condamnés à mort, le représentant des États-Unis James P. McGovern <u>a appelé</u> le Bahreïn à libérer les hommes ou à commuer leurs peines.

Des parlementaires français se joignent à leurs collègues européens et américains, aux Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain (ADHRB), à Amnesty International, à Human Right Watch et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme pour appeler à l'arrêt immédiat des exécutions de MM. Ramadhan et Moosa et pour que leurs peines soient commuées. Ils sont grandement préoccupés par leur traitement et le manque d'équité des procès. Ils demandent au gouvernement de Bahreïn de respecter son engagement international en faveur des Droits de l'Homme en instaurant un moratoire permanent sur les condamnations à mort dans le pays.

Les parlementaires signataires :

Jacques Maire, député de la 8^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine; Beatrice Piron, députée de la 3^{ème} circonscription des Yvelines et présidente du groupe d'amitié France-Bahreïn; Ramlati Ali, députée de la 1ère circonscription de Mayotte; Yves Blein, député de la 14ème circonscription du Rhône; Danielle Brulebois, députée de la 1ère circonscription du Jura; Carole Bureau -Bonnard, députée de la 6ème circonscription de l'Oise; Stéphane Buchou, député de la 3^{ème} circonscription de Vendée; **Mireille Clapot**, députée de la 1^{ère} circonscription de la Drôme ; Olivier Damaisin, député de la 3ème circonscription de Lot-et-Garonne ; Pascale Fontenel-Personne, députée de la 3ème circonscription de la Sarthe; Laurence Gayte, députée de la 3ème circonscription des Pyrénées-Orientales ; Joël Giraud, député de la 2ème circonscription des Hautes-Alpes ; Carole Grandjean, députée de la 1ère circonscription de Meurthe-et-Moselle ; Christine Hennion, députée de la 3ème circonscription des Hauts-de-Seine ; Danièle Herin, députée de la 1ère circonscription de l'Aude ; Catherine Kamowski, 5e circonscription de l'Isère; Marion Lenne, députée de la 5^e circonscription de la Haute-Savoie; Monique Limon, députée de la 7^{ème} circonscription de l'Isère ; Jacques Marilossian, député de la 7^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine; Jean-François Mbaye, député de la 2^{ème} circonscription du Val-de-Marne; Monica Michel, députée la 16e circonscription des Bouches-du-Rhône; Florence Morlighem, députée de la 11^{ème} circonscription du Nord; Cécile Muschotti, députée de la 2ème circonscription du Var ; Hervé Pellois, député de la 1ère circonscription du Morbihan; Bénédicte Pételle, députée de la 2ème circonscription des Hautsde-Seine; Michèle Peyron, députée de la 9ème circonscription de Seine-et-Marne; Natalia Pouzvreff, députée de la 6ème circonscription des Yvelines ; Florence Provendier, députée de la 10^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine ; **Cécile Rilhac**, députée de la 3^{ème} circonscription du Val-d'Oise; Laëtitia Romeiro Dias, députée de la 3ème circonscription de l'Essonne; Nathalie Sarles, députée de la 5e circonscription de la Loire ; Bertrand Sorre, député de la 2e circonscription de la Manche; Sira Sylla, députée de la 4ème circonscription de Seine-Maritime ; Marie Tamarelle-Verhaeghe, députée de la 3ème circonscription de l'Eure ; Liliana Tanguy, députée de la 7ème circonscription du Finistère ; Élisabeth Toutut- Picard, députée de la 7^{ème} circonscription de la Haute-Garonne; Valérie Thomas, députée de la 1^{ère} circonscription du Puy-de-Dôme; Nicole Trisse, députée de la 5ème circonscription de la Moselle ; **Jean- Marc Zulesi**, député de la 8ème circonscription des Bouches-du-Rhône.